

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 19 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 19 février, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 13 février 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Bénédicte ARIES, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Monsieur Daniel BOUSSON, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Madame Sylvie COUCHOT, Madame Françoise COURTIN, Monsieur Didier DAGUE, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Hawa FOFANA, Madame Anne FROMENTEIL, Madame Maryse GINGUENE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Michel JUMELET, Monsieur Cédric LAPERTEAUX, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Béatrice MARCUSSY (a donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON à la note 4), Monsieur Claude MATHON, Madame Rebiha MILI, Monsieur Eric NICOLLET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Alain RICHARD, Madame Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Monsieur Christophe SCAVO, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Hervé TECHER, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Frédérick TOURNERET (a donné pouvoir à Thibault HUMBERT à la note 6), Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Céline KALNIN ayant donné pouvoir à Anne FROMENTEIL, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Cédric LAPERTEAUX, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Gérald RUTAULT ayant donné pouvoir à Gilles LE CAM, Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Hawa FOFANA, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Joël MOTYL ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Marie MAZAUDIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Michel JUMELET.

ABSENTS :

Madame Béatrice BREDA, Madame Yannick MAURICE, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric LOBRY

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Eric LOBRY »

Adoption à l'Unanimité du Procès-Verbal du 13 novembre 2018

Sur proposition du Président, le Conseil décide d'arrêter après avis des commissions, la liste des dossiers n'appelant pas débat de la note n°10 à la note n°14 et de la note n°16 à la note n°34 ; la note 15 a été proposée avec débat.

1. RÉVISION DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE - DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Après en avoir délibéré Débatu le Conseil :

PREND ACTE que le débat du Projet d'Aménagement et de Développement durables du SCoT de Cergy-Pontoise a eu lieu conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

2. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - MENU COURT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET CRÉATION DE PARKING : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et la création de parking,
- 2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 4/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 16AUT20639 - imputation 2041412.

3. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - MENU COURT - RÉFECTION DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE PASTEUR ET CHEMIN DU RUISSEAU : FONDS DE CONCOURS - CONVENTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de réfection de voirie et enfouissement des réseaux de la rue Pasteur et du chemin du ruisseau,
- 2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 4/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 19AUT20711- imputation 2041412.

4. FONCIER - GRAND CENTRE À CERGY - DEMANDE DE PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité par 49 voix pour et 5 voix contre : le Conseil :

1/ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour l'acquisition par voie amiable et au besoin par voie d'expropriation des biens nécessaires à la réalisation des projets de requalification du mail des Cerclades, la transformation de l'îlot de la Poste et la réalisation de l'équipement structurant et plurifonctionnel,

2/ **DECIDE** de solliciter le Préfet du Val d'Oise aux fins de prescrire l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointement l'enquête parcellaire, nécessaire à la maîtrise foncière des biens permettant la réalisation desdits projets,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à présenter aux propriétaires les offres de la Communauté d'agglomération conformément à l'évaluation du Service des Domaines,

4/ **DIT** que les dépenses seront imputées au PPI.

5. ESPACES PUBLICS - GRAND CENTRE - REQUALIFICATION DU MAIL DES CERCLADES, DE LA RUE DES GALERIES ET DES PASSAGES SAINT-CLAIR, DES PETITS CHAMPS ET DES ARTISANS : AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/**SE PRONONCE** favorablement sur l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 1 377 480 € TTC portant celle-ci de 8 022 520 € TTC à 9 400 000 € TTC,

2/ **ENREGISTRE** la fiche financière,

3/ **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus au budget 2019 (16EPU20360 Dalle Grand Centre) et seront inscrits aux budgets suivants.

6. PLAN DE MOBILITÉ INTER-EMPLOYEURS (PMIE) - QUARTIER DU GRAND CENTRE : PLAN D'ACTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **VALIDE** le plan d'actions triennal 2019-2021 du Plan de Mobilité Inter-Employeurs (PMIE) Grand Centre,

2/ **ENREGISTRE** la liste des employeurs engagés dans le PMIE, liste susceptible d'être complétée d'autres établissements qui souhaiteraient s'engager dans le PMIE,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander des subventions à la Région Ile de France pour les actions de compétence communautaire,

4/ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019 pour les actions programmées en 2019 et au PPI 2016-2020 pour les années suivantes.

7. PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le plan d'actions triennal 2019-2021 du Plan de Mobilité de la CACP,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander des subventions à la Région Ile de France pour les actions de compétence communautaire.

3/ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019 pour les actions programmées en 2019 et prévues au PPI 2016-2020 pour les années suivantes.

8. CADRE DE VIE - ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : RÉFÉRENTIEL PARTAGÉ POUR LA PÉRIODE 2019-2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 4 abstentions le Conseil :

1/ **APPROUVE** le référentiel partagé, ainsi que le rôle que la Communauté d'agglomération y tient,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

9. CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM) : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, L'HÔPITAL RENÉ DUBOS ET L'ASSOCIATION SPASM - LA MAISON HOSPITALIÈRE - SUBVENTION À LA MAISON HOSPITALIÈRE POUR LE CO-FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la nouvelle convention partenariale relative à la mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale entre : l'Agence Régionale de Santé, l'Hôpital René Dubos, l'association SPASM - la Maison Hospitalière et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2/ **DECIDE** de cofinancer à 50% le poste de coordonnateur du CLSM par une subvention à l'association SPASM – la Maison Hospitalière pour un montant maximum de 25.000 € annuel,

3/ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – opération 16CDV10180 CONTRAT DE VILLE Nature 6574.

10. ZAC GRAND CENTRE - OPÉRATION MARJOBERTS : CONVENTION DE REVERSEMENT À LA COMMUNE DE CERGY DE LA PARTICIPATION DE LA SNC CERGY BOULEVARD DE L'OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention de reversement à la commune de Cergy de la participation payée par la SNC CERGY BOULEVARD DE L'OISE à la CACP,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

3/ **DIT** que cette dépense est imputée au chapitre 67 « Dépenses exceptionnelles », nature 6718 du budget annexe Aménagement 2019.

**11. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY:
CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC LA SOCIÉTÉ
LINKCITY**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et la Société Linkcity,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

**12. CONVENTION-CADRE POUR LE SOUTIEN AUX ÉTUDES D'INGÉNIERIES DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES PÉRI-URBAINES
DANS LE CADRE DU CPER 2015-2020**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention-cadre ci-jointe entre l'Etat, la Région et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'aide aux études d'ingénierie, telle que prévue par le dispositif de soutien aux dynamiques territoriales péri-urbaines du CPER 2015-2020 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer,

2/ **APPROUVE** la convention particulière de financement de l'étude paysagère de la boucle de l'Oise » ci-jointe, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer,

3/ **SOLLICITE** la subvention de 35 000 euros auprès de l'Etat pour l'étude paysagère de la boucle de l'Oise » qui s'inscrit dans la révision du SCoT et la structuration du campus international,

4/**SOLLICITE** l'autorisation de démarrage anticipé de l'étude paysagère de la boucle de l'Oise et campus.

13. ZAC DES BÉTHUNES À SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - SUPPRESSION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Béthunes II (Sud),

2/ **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC,

3/ **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme.

**14. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUVILLE SUR OISE - AVIS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE SUR LE PROJET ARRÊTÉ**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de Neuville Sur Oise.

15. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OSNY - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Après en avoir délibéré à la majorité par 41 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions le Conseil :
DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Osny.

16. CONVENTION DE PRÊT AVEC LA VILLE DE CERGY DE LA GRANDE MAQUETTE DE CERGY-PONTOISE ET DE DIFFÉRENTS DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le prêt des documents historiques par la CACP à la Ville de Cergy,

2/ **DIT QUE** les documents sont prêtés à titre gratuit et que les frais de transports sont à la charge de la Commune, sous réserve que celle-ci contracte une police d'assurance à hauteur de la valeur de l'estimation de ces documents, soit 200 000 €,

3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de prêt et tous documents à intervenir dans cette affaire.

17. FONCIER - ERAGNY SUR OISE - AUTORISATION DONNÉE À BERTRAND IMMOBILIER DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR DES TERRAINS APPARTENANT À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **AUTORISE** le groupe BERTRAND IMMOBILIER, ou son représentant, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de son projet immobilier sur les parcelles AT 82, AT 83, AT 86, AT 87, AT 270 et AT 272 à Eragny sur Oise, d'une superficie totale de 2 347 m² préalablement à la cession du terrain.

18. FONCIER - ERAGNY-SUR-OISE - AUTORISATION DONNÉE À LA SCI 19-21 ROUTE NATIONALE À DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA CACP (AY 78)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE la SCI 19-21 route Nationale, ou son représentant à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de son projet immobilier sur la parcelle AY 78 à Eragny sur Oise, préalablement à la cession du terrain.

19. FONCIER - COMMUNE D'OSNY - ZAC DE LA DEMI-LIEUE : VERSEMENT INDEMNITÉ D'ÉVICTION AGRICOLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de verser une indemnité de 24 765 € pour l'éviction agricole concernant la parcelle cadastrée section YA n°250 d'une superficie de 16 510 m².

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au paiement de cette indemnité.

3/ **DIT** que le montant est inscrit au budget aménagement imputation 67 6718 FON OPERATON 19AME30112.

20. FONCIER - CERGY - GRAND CENTRE - ACQUISITION AMIABLE D'UNE CELLULE COMMERCIALE SISE PLACE DES CERCLADES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** l'acquisition du local commercial situé 19 place des Cerclades, cadastré AX 79 d'une superficie de 54 m² environ,

2/ **APPROUVE** l'acquisition dudit bien objet d'un bail commercial courant jusqu'au 10 mars 2025, au prix de 167 000 € HT, soit 23 % au-dessus de l'estimation des Domaines,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition,

4/ **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Aménagement.

21. GEMAPI - DEMANDE DE RETRAIT DE LA CACP DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VALLÉE DE L'AUBETTE DE MEULAN (SIBVAM)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/**AUTORISE** la demande du retrait de la CACP du Syndicat du Bassin Versant de la Vallée de l'Aubette de Meulan (SIBVAM),

2/ **PREND ACTE** que les modalités de retrait feront l'objet d'un accord entre la CACP et le SIBVAM.

22. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS - RECONDUCTION DU MONTANT DE LA TAXE « GEMAPI » POUR 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/**DECIDE** de rapporter sa délibération du 2 octobre 2018,

2/**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 443 000 € pour l'année 2019 (montant 2018 reconduit).

23. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - WEST SIDE STORY À CERGY-PONTOISE - PARTENARIAT AVEC UNIVERS GLACE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE, dans le cadre de l'organisation du projet « West Side Story à Cergy-Pontoise » présenté début juillet 2019 à l'Aren'Ice de Cergy-Pontoise, le Président, ou son représentant, à signer la convention définissant le partenariat entre la CACP et la société LS Le Pôle mandatée par Univers Glace pour assurer en son nom les missions d'exploitation de l'équipement.

24. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - BILLETTERIE WEST SIDE STORY : CRÉATION D'UN TARIF RÉDUIT ET PRÉCISION SUR LA DÉFINITION DES TARIFS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **FIXE** un tarif réduit à 10 € pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA uniquement valable pour les places en tribunes,

2/ **FIXE** les tarifs ci-après :

- « tribunes » : 20 € et 10 € tarif réduit
- « fosse orchestre » : 20 € les 6 premiers rangs et 10 € le reste des rangs,

qui se substituent à ceux arrêtés par délibération du conseil du 18 décembre 2018.

25. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ROYAUMONT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

26. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - PARTENARIAT AVEC LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

27. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE - ASSOCIATION LA SAUVEGARDE 95 : AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1 / **APPROUVE** l'avenant à la convention et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

2 / **ATTRIBUE** à l'association Sauvegarde du Val d'Oise une subvention prévisionnelle 2019 à hauteur de 460.533€ dont :

- 438 033 € pour le financement des équipes de prévention spécialisée déduction faite de l'excédent constaté de 2017, et sous réserve du budget réalisé 2018
- 20 000 € pour l'EDI CESAME
- 2 500 € pour l'auto-école, y compris 1 500 € pour l'action réalisée à la MAVO.

3/ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – opération 16CDV10180 CONTRAT DE VILLE Nature 6574.

28. SOLIDARITÉS URBAINES - SUBVENTION À L'ESPACE DE MÉDIATIONS EDUCATIVES ET FAMILIALES (EMEF) POUR SON INTERVENTION À LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT EN 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Espace de Médiations Educatives et Familiales (EMEF) relative à la permanence de médiation familiale à la Maison de la Justice et du Droit telle que ci-annexée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer,

2/ **ATTRIBUE** une subvention de 3 000 € à l'Espace de Médiations Educatives et Familiales (EMEF) de l'association Sauvegarde du Val d'Oise pour la réalisation de cette permanence à la MJD,

3/ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits sur l'opération 16MJD10179 « Maison de la Justice et du Droit » nature 6574 du budget 2019.

29.1 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE HAÏTI : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DES PALMES (CMRP) POUR L'ANNÉE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention,

2/ AUTORISE le versement de la subvention de 40 000 euros,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter d'autres co-financements auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de la Commission Européenne, ou de tout autre bailleur public pour la réalisation du programme et à signer l'ensemble des actes nécessaires.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets pour l'année 2019 sont prévus au budget 2019 des relations internationales sur l'opération 16RIN1096, imputation 65-04-6574

29.2 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE HAÏTI : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DES PALMES (CMRP) : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Française de Développement dans le cadre de son dispositif d'appel à projets « Ficol » (Facilité de Financement des Collectivités Françaises) pour le projet d'aménagement de bassins versants dans les Palmes,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette décision,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter d'autres co-financements auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de la Commission Européenne, ou de tout autre bailleur public ou privé pour la réalisation du programme et signer l'ensemble des actes nécessaires.

29.3 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE HAÏTI : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DES PALMES (CMRP) : DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un projet d'aménagement de bassins versants dans la Région des Palmes en Haïti,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette décision,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter d'autres co-financements auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de la Commission Européenne, ou de tout autre bailleur public ou privé pour la réalisation du programme et signer l'ensemble des actes nécessaires.

30. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - MANDAT SPÉCIAL À UNE ÉLUE COMMUNAUTAIRE POUR MISSIONS AU BÉNIN ET À HAÏTI

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le mandat spécial confié à Rose-Marie Saint Germes Akar afin de se rendre au Bénin principalement pour participer au 5ème Comité de Pilotage du projet Porto-Novo Ville Verte et pour rencontrer certains partenaires ; et en Haïti à Port au Prince et dans la Région des Palmes principalement pour assister au prochain conseil intercommunal et pour rencontrer l'Ambassade de France, des représentants des Ministères haïtiens du Tourisme, de l'intérieur et de la planification et plusieurs partenaires internationaux et financeurs de la CMRP comme l'Agence Française de Développement,

2/ **DIT** que les frais nécessités par l'exécution dudit mandat spécial seront remboursés selon le barème en vigueur et sur présentation des pièces justificatives, y compris le principe de prise en charge des frais de vaccins et de visa.

3/ **DIT** que les crédits relatifs aux frais de transport aérien ainsi qu'aux frais d'hébergement, de restauration et de transports locaux sont prévus au budget primitif 2019 dans le cadre des lignes budgétaires administration générale, ressources humaines et relations internationales.

31. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSION- BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Administrateur Système et Réseau

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Assistant(e) opérations de construction

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Chargé de mission développement local

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Chargé de mission prospection et implantation

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Chef de projet - Aménagement

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs et des ingénieurs en chef

1 poste à temps complet

Chef de projet mobilité et stationnement

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Directeur des Etudes

Cadres d'emplois des attachés, des directeurs d'établissement d'enseignement artistique et des professeurs d'enseignement artistique

1 poste à temps complet

Gestionnaire scolarité

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Juriste Acheteur – chargé(e) de mission dossiers transversaux

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Piano

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 18 heures 15 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Initiation orchestre / Ecritures

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 7 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Piano

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 4 heures hebdomadaires

Régisseur d'équipement et du matériel technique et logistique

Cadre d'emplois des ingénieurs

1 poste à temps complet

Régisseur lumière et image

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Régisseur orchestre et plateau

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Régisseur son et image

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Responsable du secteur archives

Cadres d'emplois des attachés, des attachés de conservation, des rédacteurs et des assistants de conservation

1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjoint au régisseur

Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques

2 postes à temps complet

Assistant régie son et lumière

Cadres d'emplois des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Chargé de mission Observatoire fiscal

Cadres d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Chargé de projet - Procédures Ecoles

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Chef d'équipe Régisseur

Cadre d'emplois des ingénieurs

1 poste à temps complet

Gestionnaire financier

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Ingénieur Etudes de Mobilité, Stationnement et Accessibilité

Cadre d'emplois des ingénieurs

1 poste à temps complet

Juriste marchés complexes

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Piano

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 16 heures 15 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Initiation orchestre / Ecritures – Coordinateur

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 14 heures 30 hebdomadaires

Référente accueil

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Responsable du Service Développement Economique Territorial

Cadres d'emplois des administrateurs et des attachés

1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé(e) de mission dette, trésorerie et suivi de l'actif

Ajout des cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

4/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe GEMAPI :

Chargé d'exploitation Milieux Aquatiques

Ajout du cadre d'emplois des agents de maîtrise

5/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

6/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

7/ PRECISE QUE les dispositions des articles 2 et 3 autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

8/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

9/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

10/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

32. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **FIXE** à 16,58€ brut le montant mensuel de la participation financière allouée individuellement à chaque agent adhérent à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance instituée dans le cadre de la convention signée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

2/ **DECIDE** que cette participation sera allouée à compter du 1^{er} février 2019.

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

33.1 RENOUELEMENT DES CONTRATS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG) POUR LES MISSIONS DE PSYCHOLOGUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le principe d'intervention des missions sociales

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le protocole avec le Centre de gestion de la grande couronne pour l'intervention d'un psychologue du travail au sein de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 100193 – INSOC, Chapitre 012, Sous-chapitre 020, Nature 6475.

33.2 RENOUELEMENT DES CONTRATS AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG) POUR LES MISSIONS D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention proposée avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne (CIG) pour l'intervention d'un agent exerçant les missions d'inspection en hygiène et sécurité du travail au sein de la Communauté d'agglomération (cf. annexe),

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les lettres de mission annuellement,

3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits sur l'opération 100194 – INSOC, Chapitre 011, Sous-chapitre 020, Nature 6226.

34. CROUS - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE VERSAILLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations,

2/ **DESIGNE** :

- Titulaire : Joël MOTYL, Conseiller délégué au sport, à la jeunesse et aux loisirs,
- Suppléant : Daniel BOUSSON, Vice – président chargé de l'Habitat.

**INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, DES COMMISSIONS ET SUR LES
ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 13 décembre 2018 au 12 février 2019

La séance est levée à 23H15

Fait à Cergy, le 21/02/2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 25 février 2019

Le Président

Dominique LÉFEBVRE



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 01-2019 mis à disposition du public le 26/2/2019